



Directives de communication

Les présentes lignes directrices fournissent des indications pratiques sur la participation à l'Année internationale de la santé des végétaux (IYPH¹). De plus amples informations sont disponibles dans la feuille d'information publiée en octobre 2019 par le Service phytosanitaire fédéral (SPF) à l'adresse : www.sante-des-vegetaux.ch.

Coordination internationale

L'ONU a proclamé IYPH. La FAO² et la CIPV³ ont été chargées de la mise en œuvre. L'OEPP⁴ fonctionne comme une plaque tournante pour l'Europe.

Coordination en Suisse

Le SPF assure la coordination de l'IYPH pour la Suisse en qualité d'organisation nationale de protection des végétaux (voir adresse ci-dessous). Le SPF est dirigé conjointement par les deux offices fédéraux OFAG et OFEV.

Messages

Définition

La santé des plantes cultivées et des plantes sauvages dépend d'un environnement sain. Le manque de lumière, d'eau, de nutriments, au même titre que les maladies et les ravageurs peuvent rendre les plantes malades ou les détruire.

Les plantes revêtent une importance capitale

Des plantes saines nous fournissent de la nourriture et de l'oxygène, nous protègent des dangers naturels, contribuent à la biodiversité et fournissent d'autres prestations importantes.

Menace aiguë

Les plantes ont des défenses naturelles contre de nombreuses maladies et ravageurs. Les ravageurs nouvellement introduits, par contre, peuvent être dévastateurs pour les plantes indigènes et les plantes utiles importantes sur le plan économique (par ex. les pommes de terre) ainsi que pour la diversité variétale. Les principales voies d'entrée sont l'augmentation du commerce international et des voyages internationaux.

Des mesures sont possibles

Les voyageurs qui renoncent à emporter chez eux des végétaux, des fruits et d'autres parties de végétaux apportent une contribution importante au maintien de la santé des végétaux. Les employé-e-s attentifs-tives au sein des entreprises commerciales et de production végétale, dans la forêt, dans l'agriculture, dans la sylviculture et des services de protection des végétaux, mais aussi les jardinier-e-s amateurs-trices peuvent contribuer à détecter à temps les maladies et les ravageurs des végétaux et à les combattre en temps utile.

Une responsabilité partagée

La préservation de la santé des végétaux représente un intérêt commun et une responsabilité commune de la branche des transports et des voyages, de la sylviculture, de l'agriculture, du secteur vert, des autorités et de

¹ *International Year of Plant Health*

² Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)

³ Convention internationale pour la protection des végétaux (International Plant Protection Convention, IPPC)

⁴ Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (OEPP) : www.eppo.int/ABOUT_EPPO/special_events/IYPH_2020

la population. C'est pourquoi le SPF, JardinSuisse, l'Union suisse des paysans (USP), ForêtSuisse et la Fédération suisse des jardins familiaux (FSJF), ainsi que de nombreux jardins botaniques, musées d'histoire naturelle, services cantonaux et autres acteurs s'engagent en faveur de l'IYPH.

Utilisation du logo

Le logo de l'IYPH ne peut pas être utilisé à des fins commerciales ni pour des collectes de fonds sans autorisation. Il ne doit pas être placé à côté d'autres logos dans le but de suggérer un partenariat. Si un tel placement ne peut être évité, il faut souligner explicitement qu'il n'y a pas de partenariat. Les « Visual Identity Guidelines » s'appliquent à l'utilisation du logo (par ex. hauteur minimale). Lien : https://www.eppo.int/media/uploaded_images/ABOUT_EPPO/special_events/IYPH_Visual_Identity.zip

Activités

Les principaux partenaires (voir ci-dessous) contribuent à donner de la visibilité à l'IYPH en 2020. Ils se basent sur les messages susmentionnés. Les activités suivantes sont prévues au premier plan :

- Participation à des manifestations communes (en particulier à la cérémonie de lancement du 30.1.2020)
- Référence à l'IYPH lors d'occasions appropriées
- Référence à l'IYPH dans les médias appropriés (magazines, lettres d'information, sites *Internet*, etc.) sous une forme appropriée (contributions éditoriales, informations sur l'événement, etc.).
- Distribution de matériel d'information approprié (fourni par le SPF) aux membres (dépliants, affiches, etc.)
- Utilisation du bouton IYPH (bannière) dans les courriels et/ou sur les sites *Internet*
- Utilisation de l'hashtag #iypH dans les médias sociaux

Délimitation

Les principaux partenaires (voir ci-dessous) renoncent à l'utilisation de l'IYPH dans le contexte de la communication politique (notamment dans le cadre des initiatives en matière d'eau potable propre ou de l'amendement à la loi sur la protection de l'environnement concernant les espèces exotiques envahissantes).

Informations complémentaires

Campagne en Suisse : www.sante-des-vegetaux.ch

Campagne internationale : www.ippc.int/en/iypH

Éditeur

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Service phytosanitaire fédéral SPF
Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Berne

Tél. +41 58 462 25 50
phyto@blw.admin.ch
www.sante-des-vegetaux.ch

Principaux partenaires

Les directives en matière de communication ont été élaborées en collaboration avec les principaux partenaires nationaux suivants de l'IYPH :

